

Envoi à la Préfecture
le 13.1.67. n° 056

AFFAIRE N° 33.- Estimation par le Service des Domaines de la valeur vénale du Château Morange au prix de 23.000.000 de Frs CFA proposé par les héritiers de TOURRIS

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa séance du 26 Juillet dernier, le Conseil a donné son accord quant à l'acquisition du Château Morange aux prix de 23.000.000 de Frs CFA proposé par les héritiers de TOURRIS.

Il a également été décidé que cette acquisition ne pourrait se faire que sur la base de l'évaluation qui sera effectuée par le Service des Domaines

Par sa lettre n° 1782 DVV 238 en date du 8 Décembre dernier M. le Directeur des Impôts- Contributions Directes, chargé de l'intérim de la Direction des Impôts (Enregistrement) m'a fait savoir que la valeur vénale actuelle de la propriété dite " Château Morange" sise à Saint-Denis, que la Commune se propose d'acquérir est de 18.000.000 de Frs CFA.

Cette évaluation est contestable et il est regrettable que le Service des Domaines l'ait retenue sur des arguments inexacts.

Le Conseil Municipal étant autorisé à majorer les estimations faites par les Domaines, je vous propose de majorer de 21 %, soit 4.000.000 de frs CFA l'estimation faite par le Service des Domaines, ce qui portera le prix d'acquisition de cette propriété à 22.000.000 de Frs CFA.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, si vous acceptez la proposition contenue dans le rapport ci-dessus, le paiement de cette acquisition pourrait se faire de la façon suivante:

- 11.000.000 payables sur le budget primitif de 1967
- 11.000.000 payables au cours de cette même année, avec jouissance à partir d'Avril 1967.

Je dois ajouter qu'en ce qui concerne la subvention que nous avons sollicitée pour la Maison des Jeunes et de la Culture, rue de la Source, elle sera, si nous l'obtenons, affectée à la restauration du Château Morange.

Mises aux voix les propositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité.